



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit de propriété

Question écrite n° 24323

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur son actuel projet de loi relatif au logement. Un certain nombre d'associations de propriétaires craignent que la loi soit trop favorable aux locataires, entraînant dans certains cas une quasi-dépossession de leur bien. L'obligation de centralisation des dépôts de garantie à la Caisse des dépôts et consignations ou leur mise sous séquestre à la banque, le contrôle de la véracité des congés pour vente ou reprise personnelle, l'encadrement des loyers ou la réduction du délai de préavis sont autant de sources d'insécurité pour les bailleurs. De fait, ces réformes risquent de crispier davantage encore le marché immobilier au détriment à la fois des bailleurs et des locataires. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour protéger le droit de propriété des bailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24323

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4068

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)